

## Négo secto, c'est parti!

### À retenir

Le comité de négociation de l'ASPPC a officiellement présenté le dépôt sectoriel initial à la partie patronale le 21 octobre dernier. Son vis-à-vis, le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC), fera quant à lui connaître ses demandes de négociation d'ici la fin du mois de décembre.

### À faire

L'ensemble des syndicats membres de l'ASCPP sont invités à faire connaître les sujets du cahier syndical qui seront discutés à la table de négociation en organisant des actions locales. À en juger par les initiatives déjà réalisées dans nos cégeps, les Profs en négo semblent bien lancés!

### À voir

Vous êtes invités à visionner et à diffuser la première capsule Flash négo tournée devant le siège du CPNC au moment du dépôt sectoriel. Celle-ci est disponible sur les pages Facebook de nos deux organisations.

Le 21 octobre dernier, l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) a déposé son cahier de demandes sectorielles au Comité patronal de négociation des collègues (CPNC). Tel qu'il a été adopté par les membres des 61 syndicats de personnel enseignant du réseau collégial à la suite d'une importante consultation, ce cahier exprime les besoins actuels de la profession en vue, notamment, de répondre à l'objectif gouvernemental de faire de l'éducation une priorité nationale.

Cette rencontre constitue le véritable point de départ de la négociation des conditions de travail de l'ensemble des profs de cégep du Québec! La pertinence de s'unir pour cette ronde de pourparlers se révèle d'autant plus grande que les défis à relever sont importants pour le réseau collégial. Du besoin de soutenir la réussite du plus grand nombre dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre en passant par les écueils du "tout-au-numérique" provoqués par la pandémie, il s'avère indispensable d'appuyer de manière plus adéquate les profs pour mieux soutenir l'éducation.

### Réunis en alliance, les profs de cégep déposent leurs demandes

Alors que, d'ici 2030, la majeure partie des emplois créés sur le marché du travail demanderont au minimum un diplôme d'études collégiales, les cégeps se trouveront une nouvelle fois au cœur des défis que devra relever la société québécoise. En ce sens, l'ASPPC met de l'avant des solutions afin de pérenniser un réseau collégial fort en s'appuyant sur l'expertise enseignante. Pour que cette dernière puisse pleinement s'exprimer, il faudra toutefois s'attaquer aux problèmes de précarité et de surcharge de travail, entre autres enjeux.

« C'est seulement avec des ressources adéquates, mieux ciblées et plus stables, combinées à une meilleure reconnaissance de notre profession, que l'on pourra améliorer durablement les conditions d'apprentissage et d'enseignement. Le calcul est simple : il faut plus de temps pour enseigner ainsi que pour accompagner nos étudiantes et étudiants vers la réussite », de déclarer Yves de Repentigny et Youri Blanchet, respectivement vice-président de la FNEEQ-CSN et président de la FEC-CSQ.

## La mobilisation locale, c'est parti!

D'est en ouest et du nord au sud du Québec, on sent que ça bouge dans les cégeps! Outre le matériel de mobilisation Profs en négo qui se multiplie (casquettes, chandails, pancartes, signature électronique, etc.), les comités locaux de mobilisation ont fait preuve d'une grande créativité pour lancer cette nouvelle ronde de négociation.

Parmi les actions menées, notons plusieurs « dépôts directs » aux directions, qui, ne l'oublions pas, donneront leur avis tout au long des échanges à la table.



La nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, devra aussi être interpellée à cet égard.

Nous, les profs en négo, surveilleront de près ses premières décisions à la tête du ministère. Nous demeurerons également aux aguets du dépôt patronal, qui devrait se faire au plus tard 60 jours à la suite du nôtre. Lors de la prochaine instance de l'ASPPC, les 24 et 25 novembre prochains, les personnes déléguées des 61 syndicats de profs de cégep du réseau poursuivront le travail en vue d'améliorer les conditions d'exercice de la profession enseignante.